

Ski de fond Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**1. FINALES RÉGIONALES 2017**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES pour la saison 2016-2017**

**Prendre note de la modification au niveau des catégories (12-13-14 ANS)**

ÂGE	Année de naissance au 31 décembre 2016	Sexe	Distances à respecter
A1 6-5 ans A2 7ans A3 8ans	20010-2011 2009 2008	F	500m à 1500m
P1 10-9 ans P2 (11) ans	2006-2007 2005	F	1 km à 3 km
M1 12-(11) ans M2 13 ans	<b>2004-2005</b> <b>2003</b>	F	3 km à 7.5 km
JV1 14ans	<b>2002-2003</b>	F	3 km à 10 km

ÂGE	Année de naissance au 31 décembre 2016	Sexe	Distances à respecter
A1 6-5 ans A2 7ans A3 8ans	20010-2011 2009 2008	M	500m à 1500m
P1 9 ans P2 10 ans P3 11 ans P4 (12) ans	2007 2006 2005 2004	M	1 km à 3 km
M1 13-12 ans M2 14 ans	<b>2003-2004</b> <b>2002</b>	M	3 km à 10 km

**En caractère gras ce sont les âges officiels pour les Jeux du Québec**

**B) AFFILIATION**

Obligatoire en tout temps. Affiliation possible jusqu'à la veille de la compétition. Coûts et modalités sont établis annuellement par la Fédération de ski de fond : sanction de la course et licence pour les participants.

**2. FINALE PROVINCIALES DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2017**

**A) CATÉGORIES PAR ANNÉE DE NAISSANCE**

<b>ANNÉE DE NAISSANCE</b>	<b>ÂGE Au 31 décembre 2016</b>	<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVES</b>
1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004	12 ANS	M F	2.5 km libre (individuel) M-F 5 km classique (masse) M-F Relais sprint libre mixte
1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003	13 ANS	M F	2.5 km libre (individuel) F 5 km classique (masse) F 5 km libre (individuel) M 7.5 km classique (masse) M Relais sprint libre mixte
1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002	14 ANS	M F	5 km libre (individuel) M-F 7.5 km classique (masse) M-F Relais sprint libre mixte

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

Athlètes **maximum de 12 athlètes (6 garçons - 6 filles)**

**Obligatoire :** 2 athlètes de 12 ans Masculins et 2 athlètes de 12 ans Féminines nés en 2004  
 2 athlètes de 13 ans Masculins et 2 athlètes de 13 ans Féminines nés en 2003  
 2 athlètes de 14 ans Masculins et 2 athlètes de 14 ans Féminines nés en 2002

Personnel d'encadrement : 3 personnes maximum dont au moins une femme.  
 L'équipe d'encadrement peut être composée comme suit :  
 Obligatoirement 1 entraîneurs / 8 athlètes ou moins, + 2 ent/acc  
 Obligatoirement 2 entraîneurs pour 9 à 12 athlètes +1 ent/acc

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES 3 MEMBRES DU PERSONNEL D'ENCADREMENT**

- 1- Tous les membres du personnel d'encadrement doivent être âgés de 18 ans et plus.
- 2- Tous les entraîneurs d'une région doivent détenir une formation « Entraîneur Communautaire » ou une certification de niveau 1 en ski de fond du Programme national de certification des entraîneurs et doivent être membres de Ski de fond Québec (tarifs déterminés annuellement par la Fédération de Ski de fond)
- 3- Un des membres doit être une femme.
- 4- Tous les entraîneurs doivent préférentiellement être résidents de la région dont ils accompagnent la délégation ou provenant d'une région limitrophe.
- 5- Chaque région doit déterminer ses propres critères de sélection du personnel d'encadrement en respectant les spécifications émises au point 1 à 3. Ces critères doivent être diffusés officiellement auprès de tous les participants et clubs de la région avant la tenue de la première course de sélection.

**N.B. : SI À LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS À SPORTSQUÉBEC POUR LA FINALE PROVINCIALE, UNE RÉGION N'A PAS D'ENTRAÎNEUR RÉPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES DE FORMATION, SKI DE FOND QUÉBEC POURRAIT LUI EN DÉSIGNER UN D'OFFICE A LA DEMANDE DE LA RÉGION.**

D) **AFFILIATION ET MODALITÉS**

Détenir une licence de course provinciale ou d'un jour de Ski de fond Québec au plus tard à la réunion disciplinaire. Les coûts sont déterminés annuellement par la Fédération de ski de fond.

Année de naissance	Coût Jusqu'au 4 <sup>er</sup> novembre 2016	Coût À compter du 5 novembre 2016
2002	74\$	79\$
2003	47\$	52\$
2004	47\$	52\$

La licence de jour est acceptée : [FORMULAIRE](#)

E) **MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition

**Année hors Jeux du Québec**

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2016, peu importe la formule de compétition utilisée.

L'événement peut être tenu dans une autre région en autant que l'information soit transmise sur un réseau officiel (via URLS, circuit de course, journaux, site web) et que les athlètes qui y participent soient identifiés selon leur lieu d'appartenance. L'événement doit obligatoirement être sanctionné par Ski de fond Québec.

**Une seule course sanctionnée** est nécessaire et il n'est pas obligatoire mais souhaitable d'utiliser un format de course correspondant aux distances de la Finale Provinciale.

**Année des Jeux du Québec**

- 1- La sélection doit se faire obligatoirement sur **DEUX courses** durant la saison 2017. Chaque style de course (libre et classique) doit être représenté à 50%-50% sur l'ensemble des courses de sélection.
- 2- Les jeunes doivent courir selon les âges déterminés pour la finale provinciale des Jeux du Québec.  
Garçons 12-13 -14 ans  
Filles 12-13 -14 ans  
**(Âge au 31 décembre 2016)**

Il n'est pas nécessaire de faire la sélection selon les distances prévues à la Finale Provinciale surtout si les 2 courses ont lieu la même journée. (Ex. «course de 1.5 km le matin départ individuel aux 15 secondes et 3 km en PM (même boucle 2 fois) départ de masse, la position sur la ligne de départ pourrait être en fonction des résultats du matin, pour tous. Il est important de solliciter la participation et que les jeunes dont c'est la première expérience aient du plaisir à y participer.

- 3- Les athlètes sont classés en fonction des points de pourcentage obtenus à chaque course.

**Formule de calcul du % d'un skieur :**

(Temps du gagnant en secondes ÷ temps du skieur en secondes) x 100

- 4- La sélection des athlètes doit se faire en fonction du cumulatif des points (%) du meilleur résultat en style classique et du meilleur résultat en style libre. Pour deux courses de sélection, le cumulatif est constitué du % de la course libre et du % de la course classique.

**Exemple :**

SKIEUSES	Course 1 classique		Course 2 libre		cumulatif
	temps	%	temps	%	
Catherine	20 :53 (1)	100.00	17 :13 (2)	98.94	198.94
Émilie	21 :07 (2)	98.90	17 :02 (1)	100.00	198.90
Gabrielle	21 :23 (3)	97.66	18 :20 (4)	92.91	190.57
Geneviève	21 :29 (4)	97.21	18 :17 (3)	93.16	190.37

**Classement :** Les 3 premières au cumulatif sont qualifiées pour les Jeux.

**F) ADMISSIBILITÉ**

Participation aux Jeux du Québec régionaux

**G) RÉGION D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Un skieur doit obligatoirement représenter la région correspondant à l'adresse indiquée sur son bulletin scolaire. Si deux adresses s'y retrouvent, celle de la région de l'école fréquentée sera retenue.

*« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu. »*

*\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE PROVINCIALE**

2 courses individuelles (1 départ individuel et 1 départ de masse)

1 course de relais-sprint mixte (2 athlètes x 1 km x 2 vagues)

**I) SURCLASSEMENT**

Le surclassement sera autorisé pour compléter la catégorie des 12 ans par un jeune de 11 ans né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005 et cette situation devra être clairement identifiée à l'inscription.

**J) SUBSTITUTION**

Aucune n'est acceptée

**K) EXCLUSION**

Athlète identifié ÉLITE par Ski de fond Québec

**L) MÉDAILLES**

Le nombre de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

- Médailles d'or : 16
- Médailles d'argent : 16
- Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = toutes les épreuves

Points attribués à la première position = 57

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Somme de tous les points accumulés des athlètes par région

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.